



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Date : 22 mars 2021

Lieu : Cheyres

CONSEIL GENERAL

Présidence : Chanez Magali

Présences : Balestra Raphaël, Berthoud Corinne, Bise Sébastien, Brülhart Jonas, Castioni Patrick, Chanez Daniel, Chanez Yves, Darcey Christina, Gander Angélique, Grandgirard Janine, Heberling Sven, Maendly Jean-Luc, Märki Daniel, Marti Laure, Méan Thierry, Michel Céline, Monney Florian, Morax Pierre, Pillonel Bernard, Pillonel Jeanne Antide, Pillonel Philippe, Poretti Sébastien, Rapo Philippe, Rey Stéphane, Sauterel Jean-Christophe, Sauteur Ludovic, Stauffacher Jörg et Wyss Gérard

Excusé : Bersier Louis

Secrétaire : Stéphanie Ghalouni

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Arnold Pascale, Cornioley Christian, Dietlin Pierre-Yves, Monney Fabien, Pochon Bernard, Prébandier Krisztina et Rosset Blanc Dominique

La présidente, Mme Magali Chanez, souhaite la bienvenue à cette 18^{ème} séance du Conseil général de Cheyres-Châbles.

Nous nous retrouvons à nouveau à Cheyres pour les raisons que nous connaissons maintenant par coeur, car nous devons encore et toujours maintenir les mesures de protection pour contenir la pandémie.

La présidente rappelle que le port du masque est obligatoire pendant toute la séance même si les distances sont respectées.

Ce soir, nous participons au dernier conseil général de cette législature qui aura été la première de notre commune fusionnée. Ces cinq années ont été riches en discussions, en remises en question, en rebondissements et adaptation surtout pendant cette période de pandémie. Ces cinq années auront surtout été formatrices et nous auront permis de réfléchir à nos fonctionnements et auront été l'occasion de belles rencontres.

Je remercie d'ores et déjà chacun d'entre vous, conseillers généraux et communaux pour votre engagement durant ce mandat.

Nous avons appris avec tristesse, la semaine dernière, le décès de l'ancien Syndic de la commune de Cheyres, Monsieur André Jaccard. Un hommage lui a été rendu dans le journal du Nord Vaudois du jeudi 18 mars 2021. Monsieur Jaccard a été un homme dévoué et investi aussi bien pour sa commune que pour la vie associative. Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances et beaucoup de force pour traverser cette épreuve. Le temps d'allumer une bougie en mémoire de notre ancien syndic et de toutes les personnes qui nous ont quittées et qui nous étaient chères, respectons un instant de silence.

La vie est faite de départ mais aussi d'arrivée. Nous avons le plaisir de féliciter notre concierge, Monsieur Florian Huguet ainsi que son épouse, pour la naissance de leur petite fille Ludivine. Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.

J'ai la chance de vous présenter ce soir Madame Stéphanie Ghalouni qui a remplacé Madame Danielle Bise au secrétariat communal. Suite à ce nouvel engagement, la répartition des tâches a été redéfinie au sein du bureau communal. Mme Ghalouni sera en charge du secrétariat du conseil général. Nous lui souhaitons la bienvenue ainsi que le meilleur pour ce nouveau challenge professionnel.

Nous remercions aussi chaleureusement Mme Laetitia Wenger pour l'agréable collaboration et le travail accompli pour le conseil général ces dernières années.

La partie officielle va débiter et je vous demande de mettre en veille vos téléphones portables.

Conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes (du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2011), la présidente rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont été convoqués dans les délais impartis à la séance de ce jour par lettre personnelle, par affichage au pilier public, par avis dans la Feuille officielle et sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ? Aucune.

La présidente demande s'il y a d'autres remarques à formuler sur le mode de convocation.

Les scrutateurs sont : Mme Christina Darcey, MM. Philippe Pillonel et Sébastien Poretti.

La présidente remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Stéphanie Ghalouni, pour la rédaction du procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé. Elle rappelle à tous les intervenants de s'exprimer au micro et de parler suffisamment fort et distinctement pour que l'enregistrement soit audible malgré le port du masque.

Elle demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 29 Majorité : 15 Quorum atteint

Est excusé : Bersier Louis.

Elle rappelle que pour les votes et élections, les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptant pas.

Le quorum étant atteint, elle déclare cette assemblée valablement constituée.

La présidente relève que le Conseil communal est au complet.

La présidente fait lecture du tractanda :

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 7 décembre 2020
2. Comptes 2020
 - 2.1. Création d'un fonds de solidarité lié à la pandémie de la Covid 19
 - 2.2. Comptes de fonctionnement
 - 2.3. Comptes d'investissement
 - 2.4. Rapport de la Commission financière
 - 2.5. Approbation des comptes 2020
3. Délégation de compétence pour la transaction immobilière : parcelle 3607
4. Approbation du règlement relatif à la distribution d'eau potable
5. Demande de crédit d'étude pour la réfection du chemin Pré-de-la-Vigne à Cheyres
6. Demande de crédit d'étude pour la suppression du réservoir de 1949 et la rénovation du réservoir de 1969
7. Informations du Conseil communal
8. Informations du Conseil général
9. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ? Aucune.

La présidente demande maintenant de procéder au vote à main levée pour l'approbation du tractanda.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda est approuvé par 29 voix.

La présidente remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance ouverte.

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 7 décembre 2020

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

La présidente rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Y a-t-il une remarque concernant le procès-verbal ? Aucune.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal du 7 décembre 2020 est approuvé par 29 voix.

La présidente remercie Mme Laetitia Wenger, secrétaire, pour sa rédaction.

2. Comptes 2020

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La présidente donne la parole à M. Bernard Pochon, conseiller communal en charge du dicastère, pour la présentation des objets 2.1, 2.2 et 2.3. La parole sera donnée aux conseillères et conseillers généraux après la lecture des rapports de la Commission financière.

M. Bernard Pochon

Bonsoir,

Cette présentation commence par un préambule, puis la présentation des comptes de fonctionnement, puis une information sur la création d'un fonds de solidarité lié à la pandémie de la Covid 19 et se termine par la présentation des comptes d'investissement.

Préambule

Les comptes sont habituellement présentés fin mai. En raison des élections et du changement des autorités, nous vous les présentons ce soir. Vu le temps très court disponible à l'élaboration des comptes, deux erreurs ont échappé aux contrôles. Dans les budgets d'investissement 2020, il faut supprimer le montant de CHF 37'000 pour le compte 620.501.4 (décoration giratoire de la Condémine) et ajouter le montant de CHF 35'000 correspondant à l'étude stratégie d'évolution des infrastructures communales pour le compte 790.501.1. Le montant total des investissements au budget 2020 est de CHF 5'920'794.55 et non de CHF 5'922'794.55. Comme ce sont des erreurs sur les budgets, elles n'affectent pas les comptes. La Commission financière a été informée de ces chiffres.

Je tiens à féliciter chaleureusement notre administrateur des finances, M. François Guerry qui a réussi à faire le passage à MCH2 en janvier tout en rendant les comptes en mi-février déjà.

L'introduction de MCH2 est intervenue au 1^{er} janvier de cette année. Retour vers le futur pour les comptes 2020 qui sont présentés avec le modèle MCH1.

Comme d'habitude, un code couleur surligne certains montants :
En jaune les comptes commentés par le Conseil communal,
En bleu les imputations internes,
En vert les charges liées,
Et en orange les comptes impactés par le covid.

2.1 Création d'un fonds de solidarité lié à la pandémie de la Covid-19

2.2 Comptes de fonctionnement

L'année 2020 a été très spéciale. Avec les crises de la pandémie et du chlorothalonil, les comptes ont subi des effets non prévisibles.

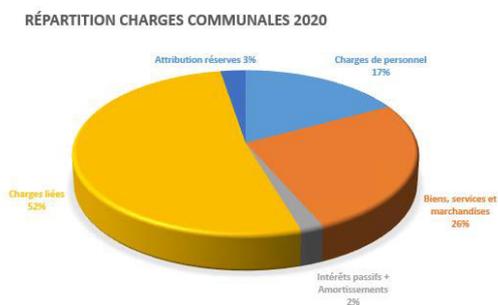
Dans les effets dus au Covid, il y a d'abord du positif. Par exemple les frais non dépensés suite aux annulations des réceptions, des cours et des manifestations. Les prix du carburant et du combustible ont baissé. Des entrées supplémentaires pour les places visiteurs du port.

Les effets négatifs sont les frais de nettoyage et de désinfection, l'augmentation de l'accueil familial de jour et la diminution des entrées des locations. Mais les principaux impacts sont la diminution estimée des entrées d'impôts de CHF 150'000 et la création du fonds Covid de CHF 200'000.

Les comptes des écoles, de l'accueil extra-scolaire et de la crèche correspondent au budget. Il y a eu des corrections négatives et positives que se sont annulées.

Les effets dus à la pollution au chlorothalonil : suite à la fermeture des plusieurs sources, les ventes d'eau ont chuté de CHF 40'000 et les achats d'eau ont augmenté de CHF 60'000. Il n'y a aucun effet positif.

Dans la répartition des charges, les charges liées franchissent cette année les 50%.



En résumé, le chiffre d'affaire se monte à CHF 10'928'219,53, le résultat à CHF 254'455,91.

L'organe de contrôle termine son rapport par : «Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.». La commission financière a eu copie du rapport dans ses mains.

Création d'un fonds de solidarité lié à la Covid-19 :

En plus des aides fédérales et cantonales, de nombreuses communes ont décidé d'aider leurs habitants et leur économie locale suite à la pandémie que nous connaissons. La question a déjà été abordée lors de l'établissement des budgets en octobre 2020, mais nous disposions alors d'indicateurs insuffisants pour prendre une bonne décision. Le bon résultat des comptes 2020 permet de créer un fonds de solidarité de CHF 200'000. Ce d'autant plus que, suite au passage à MCH2, ce résultat serait versé dans la réserve de réévaluation.

La création de ce fonds a pour but de donner aux nouvelles autorités la possibilité d'aider les habitants, les sociétés, les entreprises et les indépendants de notre commune. L'utilisation d'un fonds est plus souple que celle d'une provision qui ne permet que des aides sous forme de bons. Les réductions d'impôts ou de taxes demeurent exclues.

Il appartiendra aux nouvelles autorités de fixer les modalités et les critères d'utilisation de ce fonds par un règlement de portée général qui sera voté par le nouveau Conseil général.

La partie non utilisée de ce fonds sera dissoute au 31 décembre 2021 sera versée au résultat 2021.

2.3 Comptes d'investissement

Malgré l'arrêt de l'économie au printemps de l'année passée, le Conseil communal a continué ses investissements. C'est le rôle des collectivités publiques de donner du travail aux entreprises en période de crise.

Le réaménagement de la place de jeux de Châbles présente un léger surcoût annoncé lors du vote le 29 juin.

Routes communales :

La réfection du trottoir et de la route à Châbles et l'achat d'un véhicule d'édilité sont terminés et correspondent aux crédits votés. Les objets votés sont en cours de réalisation et vous aller voter ce soir le dernier objet du Chemin des Grèves.

Les aménagements du centre village de Châbles suivront l'étude engagée et l'aménagement du secteur des Pointus entre dans la réflexion de la route de Crevel.

Ports :

La création du râtelier à paddles et le changement d'éclairage de la Sarcelle sont réalisés sur le budget de résultat comme annoncé lors des budgets 2021. Une solution alternative a été trouvée et la construction de la passerelle entre les Pointus et la plage à Clara n'est pas nécessaire actuellement. Les autres objets d'investissement ont été reportés.

Protection et aménagements :

Le remplacement des compacteurs, le réaménagement du ruisseau de la Croix et l'étude sur la stratégie d'évolution des infrastructures communales sont terminés et correspondent aux crédits votés. La mise en séparatif du tronçon route de Mussillens-Chapelle suit l'avancement des travaux de la Ferme communale et vous votez ce soir une première étape du PIEP.

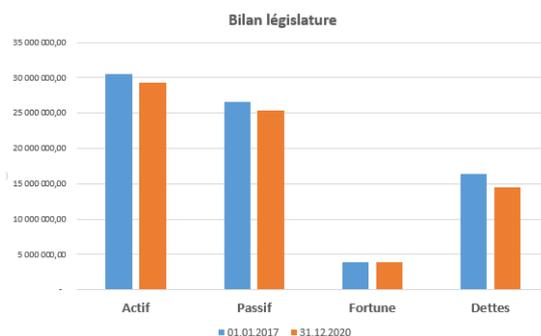
Economie :

La place de détente du Crêt et le changement du chauffage de la grande salle de Cheyres sont terminés et correspondent aux crédits votés. Les travaux de la Ferme communale ont commencé.

En résumé, le montant des investissements s'élève à CHF 1'060'445.55 avec des revenus de CHF 185'697.35 provenant des subventions pour le ruisseau de la Croix et d'une participation de Cheyres-Châbles Tourisme pour la place de détente du Crêt. Ainsi, le montant net des investissements se monte à CHF 874'749.20.

Bilan de législature :

Je vous présente à présent un bilan financier de la première législature suivant la fusion. En bleu, l'état au 1^{er} janvier 2017 et en orange l'état au 31 décembre 2020.



La fortune est retirée des passifs pour permettre la comparaison. Les actifs et les passifs de la commune sont stables avec une diminution d'environ CHF 1'185'000 chacun. La fortune n'a pratiquement pas varié et se monte à CHF 3'690'850.37.

Quant à la dette, elle a diminué de CHF 1'853'650.25 pour atteindre CHF 14'532'830 et ce malgré les investissements effectués durant cette période comme le centre sportif et le chemin des Grèves.

Futur :

Pour le futur, les principaux éléments à surveiller sur le plan financier sont : l'investissement de la Ferme communale, l'évolution des charges liées qui ont augmenté de CHF 450'000 ces 4 dernières années auxquelles vont s'ajouter les charges du CO de Cugy et les impacts de la pandémie qui sont encore difficiles à évaluer pour l'instant.

Je vous remercie de votre attention et suis à disposition pour toute question.

La présidente remercie MM. Bernard Pochon et François Guerry dont le travail a permis la présentation des comptes ce soir et passe au point suivant.

2.4 Comptes 2020 : rapport de la Commission financière

La présidente donne la parole à **M. Daniel Chanez**, président de la Commission financière pour la présentation de ses rapports.

M. Daniel Chanez

2.1 Création d'un fonds de solidarité lié à la pandémie de la Covid 19

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance de la Commission financière du 2 mars 2021, Messieurs Bernard Pochon, Conseiller communal et François Guerry, Boursier communal, ont exposé cet élément spécifique des comptes 2020.

En raison des effets et des incertitudes liées à cette pandémie, le Conseil communal a prévu un montant de CHF 200'000 destiné à soutenir les habitants et l'économie locale. Les modalités d'application ne sont pas encore connues mais nécessitent, le cas échéant, un règlement validé par le Conseil général.

Au regard du résultat 2020, ce montant ne représente pas un point d'achoppement. La grande difficulté de ce fonds résidera dans son application. En effet, ce montant – non négligeable en comparaison avec d'autres communes – sera à utiliser sans générer de frais excessifs et en évitant, dans la mesure du possible, le simple principe de l'arrosoir.

En finalité, la Commission financière s'est prononcée favorablement à la création de ce fonds de solidarité.

2.4 Comptes 2020

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie les 2 et 3 mars 2021 afin d'examiner les comptes 2020. Messieurs Bernard Pochon, Conseiller communal et François Guerry, Boursier communal, ont présenté les comptes et répondu à toutes nos questions.

L'exercice 2020, le dernier présenté sous les normes MCH1, a principalement été marqué par les deux événements suivants :

- *Tout d'abord, la **Covid-19**. Au final, les conséquences auront été relativement neutres car, si des dépenses supplémentaires comme les frais de nettoyage sont à signaler, des économies ont également pu être réalisées. De plus, les conditions sanitaires n'ont pas permis la reprise de la crèche par la Commune au 01.07.2020 comme convenu.*
- *L'autre élément perturbateur fut le **Chlorothalonil**. Cet incident a empêché la Commune de vendre une partie de son eau et l'a même contrainte à en acheter.*

*Enfin, le résultat de l'année 2020 présente un **bénéfice de CHF 254'455.91**.*

Au niveau des investissements, les dépenses ont été fortement réduites à cause de la Covid-19 bien sûr, mais aussi du fait de reports de crédits en 2021.

Quant au bilan, les dettes à court terme ont été réduites et la fortune au 31.12.2020 s'élève à CHF 4.2 millions.

La Commission financière propose ainsi au Conseil général d'accepter les comptes 2020.

La présidente remercie M. Chanez et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la présidente passe au point suivant.

2.5 Approbation des comptes 2020

Y a-t-il des questions/remarques sur le point 2.1 création d'un fonds de solidarité lié à la pandémie de la Covid-19? Aucune.

Y a-t-il des questions/remarques sur le point 2.2 comptes de fonctionnement ?

M. Florian Monney

C'est une remarque. Tout d'abord merci et félicitations à toutes les personnes qui ont permis le bouclage de ces comptes si rapidement. Les comptes communaux (les petits comptes) dégagent un bénéfice et il serait important à l'avenir d'investir un peu d'argent dans les ports afin de les maintenir, c'est un apport d'argent qui mérite qu'on l'entretienne.

La présidente remercie M. Monney.

Y a-t-il des questions/ remarques sur le point 2.3 comptes d'investissement ? Aucune

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent les comptes 2020, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Les comptes 2020 sont acceptés par 29 voix.

3. Délégation de compétence pour la transaction immobilière : parcelle 3607

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La présidente donne la parole à **Mme Krisztina Prébandier**, conseillère communale en charge du dicastère pour la présentation de ce point.

Bonsoir,

C'est certainement la dernière étape du chemin des Grèves. Le souhait des propriétaires voisins d'acheter cette parcelle est arrivé un peu tardivement mais ceci reste une très bonne chose pour nous, puisque cela permet à notre route d'être alignée. Je ne vais donc pas m'attarder sur ce point et vous demande simplement d'accepter cette transaction dont découle un échange entre le domaine privé et le domaine public.

La présidente remercie Mme Krisztina Prébandier et ouvre la discussion.

Y a-t-il des questions/remarques concernant le point 3. ? Aucune

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la délégation de compétence pour la transaction immobilière : parcelle 3607, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La délégation de compétence pour la transaction immobilière : parcelle 3607 est acceptée par 29 voix.

4. Approbation du règlement relatif à la distribution d'eau potable

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Lors de la séance d'information du Conseil général du 11 mars 2021, MM. Christian Cornioley, conseiller communal et François Guerry, boursier communal, étaient présents pour répondre à nos questions sur ce dossier.

La présidente donne la parole à M Christian Cornioley, conseiller communal en charge du dicastère pour la présentation de cet objet.

M. Christian Cornioley

Bonsoir,

A l'attention des personnes du fond de la salle, une fiche de projet a été établie accompagnée d'un tableau comparatif, d'un tableau comparatif des articles, du règlement, du projet de règlement d'exécution, de la surveillance des prix pour la Commission financière. Nous le verrons lors de la présentation, ce dossier est allé jusqu'à Berne.

Selon l'article 45 de la Loi cantonale sur l'eau potable (LEP) entrée en vigueur au 1er juillet 2012, toutes les communes fribourgeoises ont le devoir de réactualiser leur règlement relatif à la distribution d'eau potable dans un délai de 8 huit ans. Nous allons tenter de comprendre ce léger retard que nous avons constaté. Voici le sommaire en quatre points : l'historique, les éléments marquants, la conséquence et la recommandation du surveillant des prix.

L'historique :

- 2 mars 2020** *Présentation d'un avant-projet au Conseil communal sur la base du règlement type du canton. Le Canton a proposé des règlements types pour toutes les communes*
- 17 mars 2020** *Transmission au bureau d'ingénieurs RIBI pour préavis technique, également le même bureau pour l'accompagnement pour le PIEP*
- 30 avril 2020** *Réception du préavis du bureau RIBI*
- 18 mai 2020** *Validation du règlement par le Conseil communal après corrections techniques apportées et transmission du règlement au Canton pour revue*
- 9 juin 2020** *Présentation à la Commission financière pour avis sur l'orientation financière du règlement*
- 14 octobre 2020** *Réception du préavis du Canton et transmission au Surveillant des prix du département fédéral de l'économie pour recommandation sur les tarifs applicables du règlement*
- 2 février 2021** *Réception de la recommandation du Surveillant des prix*
- 11 mars 2021** *Présentation à la séance d'information du Conseil général. ☺ pour représenter et remercier M. François Guerry qui a participé et répondu à toutes les questions.*

Les éléments marquants :

Le règlement datant de 1994 doit être actualisé par un nouveau règlement type du canton. Ce changement a pour conséquences principales :

- *Définition du réseau d'eau (Exemple : articles 14, 18, 19,...)*
- *Clarification sur la répartition des charges et responsabilités (Exemple : articles 24 à 29 : **Coût de gestion et entretien des compteurs à charge complète de la Commune avec responsabilisation de l'abonné (plus de location du compteur)**)*
- *Sécurisation du réseau d'eau (Exemple : articles 9 à 12, 17, 21, 23, 31, ...)*
- *Respect du financement des coûts de l'équipement de base à réaliser selon le PIEP (art. 32 LEP) et des frais fixes (amortissements et intérêts), ainsi qu'à l'attribution au financement spécial pour le maintien de la valeur. **Nous avons CHF 2'220'000 d'investissement à faire durant les 5 prochaines années sur le réseau d'eau potable.***

Par rapport au règlement type du canton, le Conseil communal s'est essentiellement positionné sur le choix du type de taxe de base annuelle Art. 41. Cette taxe remplace l'abonnement et la location de compteur. Cette taxe doit, avec la taxe d'exploitation (vente d'eau au m³), couvrir le maintien de la valeur, les frais financiers ainsi que les frais d'exploitation. En termes financiers, c'est autogéré (cercle fermé).

Le Canton, dans son règlement type, proposait trois variantes :

A. Prix en fonction de l'IBUS et de la surface du terrain de l'abonné

B. Prix en fonction du type de compteur

C. Prix en fonction du nombre d'unité de consommation (nombre de toilettes, lavabo,...).

Nos deux villages sont essentiellement des maisons. Pour une question d'équité, le choix s'est porté sur la variante B. du prix en fonction du type de compteur.

Les conséquences :

Structure des taxes en vigueur (selon éléments du Surveillant des prix) :

Taxe de raccordement : CHF 2'500 par prise d'eau et CHF 1'000 par appartement supplémentaire

Taxe pour la location du compteur : CHF 20 par compteur

Taxe d'abonnement annuel : CHF 100 par ménage

Taxe sur la consommation : CHF 0.85 par m³ d'eau consommée (malgré la perte de CHF 70'000/an « chlorothalonil »)

Taxe de défense contre l'incendie : CHF 100 par logement

Nouvelle structure des taxes :

Taxe de raccordement : CHF 6 par m², résultant de la surface de terrain déterminante x l'indice brut d'utilisation au sol (IBUS) fixé par le Règlement communal d'urbanisme pour la zone à bâtir considérée.

Charge de préférence : 70 % de la taxe unique de raccordement

Taxe de base annuelle :

Débit nominal (m ³ /h)	Diamètre	Taxe compteur par année
2.5	DN 15	CHF 120
4	DN 20	CHF 150
6.3	DN 25	CHF 240
10	DN 32	CHF 300
16	DN 40	CHF 360

Petite précision quant au diamètre DN, dans notre Commune le DN est de 20 en moyenne, soit ¾ de pouce, entre 20-27 millimètres de diamètre.

Taxe sur la consommation : CHF 0.85 par m³ d'eau consommée

Taxe de défense contre l'incendie : CHF 100 par logement

Calcul validé par le département des finances (en tenant compte de la perte annuelle de CHF 70'000 due à l'achat d'eau à l'Arribru à cause du chlorothalonil, à savoir que le recalcul ultérieur sera au bénéfice du citoyen) :

- Coût d'exploitation (2017-18) de CHF 258'780 + l'amortissement et les attributions au FMV de CHF 81'491 ainsi que les charges d'intérêts de CHF 12'068 – la vente de l'eau (Châbles) à l'Arribru de CHF 20'000, soit le montant total des charges à couvrir se monte à CHF 332'340
- Taxe abonnement au compteur (moyen) de CHF 159 (90%*150 + 10% * 240) x 1200 compteurs = CHF 190'800 de recette
- Taxe d'exploitation au m³ de CHF 0.85 x 155'000 m³ d'eau vendue = CHF 131'750 de recette
- Taxe de raccordement de CHF 10'000, soit une recette prévisionnelle totale de CHF 332'550.

Finalement, le surcoût annuel pour 90% des abonnés serait dès le 1er janvier 2022 **de CHF 30** pour permettre de maintenir et améliorer sans cesse notre réseau d'eau potable.

La recommandation du surveillant des prix :

Recommandation sur la base des considérations qui précèdent et conformément aux articles 2, 13 et 14 de la LSPr, le Surveillant des prix recommande à la Commune de Cheyres-Châbles :

- de déterminer les taxes sur la distribution d'eau de manière à ce que les recettes (y compris celles des taxes de raccordement) soient limitées à CHF 263'000 par année
- de faire en sorte que les taxes de raccordement ne varient pas de plus de 20 % pour chaque type de bâtiment par rapport à la situation actuelle.

En conséquence, le Conseil communal demande de valider la présente fiche de projet et d'approuver le règlement relatif à la distribution d'eau potable.

La présidente remercie M. Christian Cornioley pour cette présentation et donne la parole à **M. Ludovic Sauteur**, secrétaire de la Commission financière pour la présentation de son rapport.

4. Approbation du règlement relatif à la distribution d'eau potable

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 3 mars 2021 pour examiner ce règlement, en présence de M. Christian Cornioley, Conseiller communal et M. François Guerry, Boursier communal.

La Commission financière s'est penchée uniquement sur les aspects financiers, notamment le chapitre 4. Une première discussion avait eu lieu avec la Commission financière en date du 9 juin 2020. Entre-temps, la Commune a reçu le préavis du Canton et la recommandation du Surveillant des prix.

En finalité, la Commission financière souligne le bon travail préparatoire et recommande d'accepter ce règlement.

La présidente remercie M. Sauteur et ouvre la discussion.

Y a-t-il des questions/remarques sur le point 4. ?

M. Florian Monney

Juste un éclaircissement : l'augmentation de CHF 30 par abonné suffira pour couvrir l'investissement de CHF 2'220'000 sur 5 ans ?

M. Christian Cornioley : oui, selon le calcul validé par le département des finances (l'amortissement et les attributions au FMV de CHF 81'491). Ce chiffre peut évidemment varier à la baisse si nous retrouvons demain notre magnifique eau.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent l'approbation du règlement relatif à la distribution d'eau potable, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

L'approbation du règlement relatif à la distribution d'eau potable est acceptée par 29 voix.

5. Demande de crédit d'étude pour la réfection du chemin Pré-de-la-Vigne à Cheyres

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Lors de la séance d'information du Conseil général du 11 mars 2021, MM. Christian Cornioley, conseiller communal et François Guerry, boursier communal, étaient présents pour répondre à nos questions sur ce dossier.

La présidente donne la parole à M Christian Cornioley, conseiller communal en charge du dicastère pour la présentation de cet objet.

M. Christian Cornioley

On va rester dans le thème de l'eau : les fuites d'eau ainsi que le bouclage. Cette rue n'est pas un nouveau sujet et a fait partie de l'analyse du mille feuilles des routes communales. On regarde souvent l'état de la chaussée et on a du mal à se rendre compte de ce qui se passe dessous.

Les deux prochaines présentations se feront sur 4 axes : le besoin, le périmètre, le coût et le planning. La question a notamment été posée de savoir si nous serions capables de réaliser ce type d'ouvrage. La réponse est non, nous n'avons pas les compétences.

Les besoins :

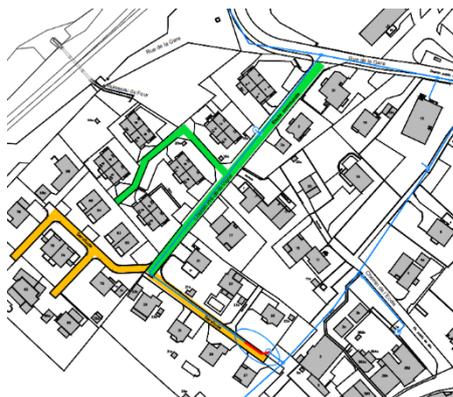
- Le mauvais état de la conduite principale d'eau potable

- Les coupures d'eau récurrentes dans le quartier pour réaliser les réparations
- Le bouclage de la conduite d'eau potable selon le PIEP (côté RC 2500)
- L'augmentation des coûts des travaux est liée aux interventions non planifiées.

Ce sont des conduites en fonte qui, après une trentaine d'années, sont vraiment corrodées. L'eau potable est une ressource qui va devenir rare et il faut absolument éviter toute fuite.

Le périmètre :

Sur le plan figure en vert le chemin du Pré-de-la-Vigne dont la Commune est propriétaire de la bande de roulement et des conduites tandis qu'en orange, il y a des servitudes vu que la Commune est propriétaire des conduites uniquement et non du bitume, en bas le bouclage qui sera fait sur la conduite principale.



Le coût :

CHF 900'000 estimation du projet (+/-20%)

CHF 45'000 avant projet (5%)

Le crédit d'étude est utile à une réflexion globale pour bien définir l'ensemble du projet. Ce sont des estimations à +/- 20 % que les offres rentrées permettront d'affiner à +/- 5 %.

Planning :

Été 2021	Réalisation de l'avant-projet et validation par le Conseil Communal
Automne 2021	Réalisation du projet et mise à l'enquête préalable
Hiver 2021 et printemps 2022	Réception des préavis cantonaux
Printemps 2022	Présentation du projet et demande de crédit au CG
Printemps et été 2022	Mise à l'enquête publique et obtention du permis de construire
Hiver 2022-2023	Réalisation du projet

En conséquence, le Conseil communal demande de valider la présente fiche de projet et l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 45'000 TTC pour réaliser la réfection du chemin Pré-de-la-Vigne à Cheyres.

La présidente remercie M. Christian Cornioley pour cette présentation et donne la parole à **M. Ludovic Sauter**, secrétaire de la commission financière pour la présentation de son rapport.

5. Demande de crédit d'étude pour la réfection du chemin Pré-de-la-Vigne à Cheyres

Mesdames, Messieurs,

Le 3 mars 2021, la Commission financière s'est réunie pour étudier cette demande de crédit. Monsieur Christian Cornioley, Conseiller communal, nous a présenté la demande en question.

Suite à une répétition d'interventions dans ce chemin, le Conseil communal a pris l'option de traiter tout le chemin et de commencer par un crédit d'étude afin de déterminer plus précisément l'étendue des futurs travaux. Ces travaux donnent également l'opportunité de réaliser un bouclage de la conduite d'eau potable et de réduire les fuites d'eau actuelles.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 45'000 (TTC), financé par les liquidités courantes.

La présidente remercie M. Sauteur et ouvre la discussion.

Y a-t-il des questions/remarques sur le point 5. ?

M. Florian Monney

Remercie pour les compléments transmis depuis la séance d'information. La question est de savoir pourquoi la demande de crédit d'étude est de CHF 45'000 alors que la phase 1 y compris travaux complémentaires se monte à CHF 26'000 ?

M. Christian Cornioley

Le montant annoncé comprend les optionnels de CHF 6'000 et CHF 9'200 au niveau de l'appel d'offres, ce qui correspond aux offres rentrantes.

M. Florian Monney

Oui. Il faudra faire attention à ne pas changer les conduites pour les changer vu que les caméras ont montré que certaines conduites EU/EC sont encore bonnes. Une remarque concernant l'éclairage public LED qui est très néfaste aux insectes nocturnes et représente une pollution lumineuse.

M. Christian Cornioley

Remercie et prend note de cette remarque en ajoutant toutefois que des choix doivent être pris après analyse mais qu'on en tiendra compte.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande de crédit d'étude pour la réfection du chemin Pré-de-la-Vigne à Cheyres, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande de crédit d'étude pour la réfection du chemin Pré-de-la-Vigne à Cheyres est acceptée par 29 voix.

6. Demande de crédit d'étude pour la suppression du réservoir de 1949 et la rénovation du réservoir de 1969

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Lors de la séance d'information du Conseil général du 11 mars 2021, MM. Christian Cornioley, conseiller communal et François Guerry, boursier communal, étaient présents pour répondre à nos questions sur ce dossier.

La présidente donne la parole à **M Christian Cornioley**, conseiller communal en charge du dicastère pour la présentation de cet objet.

M Christian Cornioley

C'est la dernière histoire d'eau de ce soir. Après avoir validé le surcoût annuel pour 90% des abonnés dès le 1er janvier 2022 de CHF 30 pour permettre de maintenir et améliorer sans cesse notre réseau d'eau potable, il est donc important pour le Conseil communal de lancer une étape concrète permettant à chacun de voir ce qui se réalise vraiment au niveau du réseau d'eau.

Les besoins :

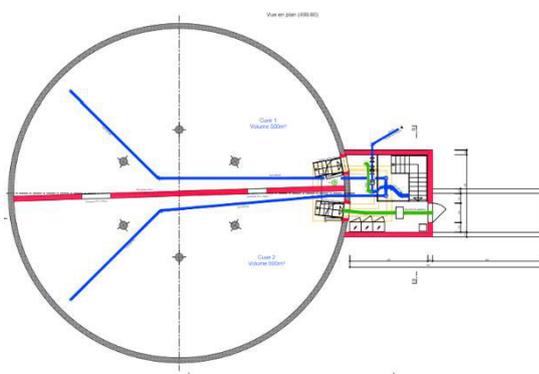
- *Lancer la mise en œuvre du plan des infrastructures d'eau potable (PIEP), à savoir la planification des investissements sur le réseau d'eau pour les 30 prochaines années.*
- *Mettre en conformité le réservoir principal alimentant le village de Cheyres (directives SSIGE) pour une eau conforme et de qualité.*

Le périmètre de la STAP des Côûtes :



Le premier gros réservoir de 1000 m³ et un second plus petit de 500 m³ qui est l'ancien réservoir de 1949. L'idée est de le mettre hors service du réseau d'eau mais de le conserver sous réserve d'eau.

Nouvelle structure du réservoir :



Le bureau Ribl a confirmé une planification calculée de la consommation d'eau dans les trente prochaines années de 1'000 m³ contre 1'500 m³ à ce jour, donc on aura deux cuves distinctes : réservoir actuel séparé en deux (trait rouge) avec deux chambres étanches pour pouvoir isoler d'un côté et nettoyer de l'autre.

Le coût : (selon normes SIA)

CHF 800'000 estimation du projet (+/-20%)

CHF 64'000 avant projet (8%)

Comme le point précédent, ce n'est pas un surcoût mais c'est vraiment de pouvoir faire des étapes et arriver à des adjudications pour permettre au Conseil communal de choisir et d'orienter le projet.

Le planning :

Printemps 2021 Réalisation de l'avant-projet et validation par le Conseil communal

Été 2021 Réalisation du projet définitif et dépôt du dossier de mise à l'enquête publique

Septembre 2021 Mise en soumission des travaux

Octobre 2021 Elaboration du devis général des travaux avec coûts précis et demande de crédit dans la foulée

Printemps 2022 Obtention du permis de construire et réalisation du projet

En conséquence, le Conseil communal demande de valider la présente fiche de projet et l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 64'000 TTC pour réaliser la suppression du réservoir de 1949 et la rénovation du réservoir de 1969 à Cheyres.

La présidente remercie M. Christian Cornioley et donne la parole à **M. Ludovic Sauter**, secrétaire de la Commission financière pour la présentation de son rapport.

6. Demande de crédit d'étude pour la suppression du réservoir de 1949 et la rénovation du réservoir de 1969

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie le 3 mars 2021 afin d'examiner cette demande. M. Christian Cornioley, Conseiller communal, nous a présenté le contenu du dossier.

Cette étape fait partie de la première mesure définie dans le PIEP, dans lequel les crédits d'étude sont déjà compris. Au regard de la complexité et de l'importance de ce dossier, cette étude en favorisera une bonne réalisation.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 64'000 (TTC), financé par les liquidités courantes.

La présidente remercie M. Sauteur et ouvre la discussion.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur le point 6. ?

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande de crédit d'étude pour la suppression du réservoir de 1949 et la rénovation du réservoir de 1969, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La demande de crédit d'étude pour la suppression du réservoir de 1949 et la rénovation du réservoir de 1969 est acceptée par 29 voix.

7. Informations du Conseil communal

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La parole ne sera pas donnée aux Conseillères et conseillers généraux durant ce point, vous pourrez revenir sur ces informations lors des divers.

La présidente donne la parole à M. le Syndic Pierre-Yves Dietlin.

M. Pierre-Yves Dietlin

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

J'ai toujours apprécié de donner mon point de vue, je ne vais pas y manquer pour mon dernier discours. J'espère que vous êtes bien installés, parce que 10 ans de rétrospective, c'est long !...

Tout d'abord, mes vives félicitations à tous les nouveaux élus, que ce soit au conseil communal ou au conseil général ! Je vous souhaite d'avoir autant de plaisir que j'en ai eu. Pour le conseil communal en particulier, j'espère très sincèrement que vous pourrez travailler dans le calme et la sérénité. Maintenant que les pires grincheux de la commune ont enfin eu gain de cause, j'imagine que ce sera le cas. Sinon, c'est à désespérer ! Servir et disparaître. C'est bien l'adage que je vais suivre, tant les choses évoluent vite dans le monde actuel et qu'ainsi, à moins d'être réellement aux commandes, il n'est plus possible de donner un avis intelligent et surtout profitable sans avoir accès à toutes les données.

Je quitte cette fonction très prenante avec beaucoup de fierté pour le travail accompli. J'ai eu beaucoup de chance de pouvoir traverser plusieurs dicastères excitants :

- L'aménagement du territoire dans lequel j'ai mené la révision du PAL de Cheyres, avec une véritable passion tant le spectre de réflexion était grand ;
- Les écoles où nous avons réussi à bâtir en urgence et six petits mois le pavillon scolaire, et où j'ai eu l'occasion de siéger avec des personnes formidables au comité des CO de la Broye et à la commission de bâtisse du nouveau CO de Cugy ;
- La police du feu avec l'acquisition du fameux tonne-pompe et les réflexions régionales sur la nouvelle organisation à venir ;

- *Les finances en obtenant pour une trop courte période une baisse des impôts de 2 points*
- *L'administration générale dans laquelle j'ai pu apporter mes connaissances juridiques et managériales, ainsi que mon exigence de qualité et où, grâce à l'aide et au soutien du conseil, nous avons pu réorganiser plus efficacement le travail.*

Je n'oublie pas non plus que je suis devenu un spécialiste des gestions de crise, grâce à la bienveillance de quelques citoyens : deux dénonciations à la préfecture, toutes deux balayées, mais avec à la clé la condamnation d'un citoyen pour diffamation, un referendum sur la Ferme communale (quoique... en y regardant de plus près, l'augmentation de crédit approuvée après équivaut à 15 ans de loyer de la solution de coopérative proposée par le Conseil communal et la commission ad hoc, et le coût total à charge de la commune réduit malheureusement de moitié la capacité financière pour la législature à venir), une pétition contre la décharge du Haut-Carro, déposée bien après que les citoyens des autres communes aient fait pression, et pour finir cette saleté de covid. Autant vous dire que je suis devenu insensible à toute pression. Plus de 450 séances du conseil en 10 ans (je n'en ai pas manqué une seule), à raison de 20 à 30 points traités chaque fois, j'ai eu le temps de me faire plein de copains ! Je n'ai donc vraiment aucun regret à avoir. Ma défaite résonne plutôt en moi comme une victoire de mes fortes convictions et de ma volonté indéfectible de traiter chaque citoyen de la même manière, jeune ou moins jeune, riche ou pauvre, natif de la commune ou non.

Je n'ai d'ailleurs que des remerciements à faire, à vous en premier les membres du Conseil général, ainsi que ceux des commissions dans lesquelles j'ai travaillé, puisque vous avez accepté et approuvé tous mes dossiers en 10 ans. Et, dans cette législature, seuls trois objets sur les près de 70 que le conseil vous a soumis ont été refusés.

A vous aussi mes collègues du Conseil communal, parce que j'ai vécu les deux dernières années et demi des moments rares dans la vie où joie au travail, intensité des échanges et qualité du rendu se sont mêlés avec une vraie amitié avec presque tous. Un merci tout particulier à Dominique, ma complice et amie de longue date et à qui mon destin était visiblement lié !

Et un immense merci à tous les employés communaux de tous les services sans le travail desquels je n'aurais rien pu faire. Ils forment une équipe formidable et redoutable d'efficacité et de compétence ! Je les aime énormément et je leur souhaite une très belle carrière professionnelle et beaucoup de bonheur dans leurs vies privées.

Longue vie à notre belle commune et bon vent à toutes et tous !

La présidente remercie M. Dietlin et donne la parole à Mme la Vice Syndique Pascale Arnold.

Mme Pascale Arnold

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Après le discours de Pierre-Yves, le mien va paraître très succinct, c'est vrai que je ne vais pas m'étaler autant mais voilà.

Je me présente ce soir une dernière fois devant vous avec ma casquette de Conseillère communale, je vais vous épargner l'énumération des dossiers traités ou réalisés dans mes dicastères durant la législature car, la plupart, vous avez pu vous positionner que ce soit les règlements ou les financements. J'ai toutefois une petite frustration pour un dernier dossier que j'aurais souhaité finaliser qui est celui du concept Senior plus. Nous aurions aimé donner la parole à nos seniors sous forme de rencontre, de soirée, de groupe de travail mais la pandémie est venue bousculer nos projets et finalement nous n'avons plus d'autres choix que celui d'un questionnaire qui sera envoyé par la poste. Celui-ci doit encore être validé après la mise en page qu'effectue actuellement la secrétaire et il reviendra donc au prochain conseil de recueillir les informations, de traiter et d'élaborer le concept Senior plus communal.

Mais ce soir, je souhaiterais surtout adresser quelques remerciements. Tout d'abord, à M. Kurt Zimmermann ancien Syndic de Châbles qui, en 2011, est venu frapper à ma porte pour me proposer d'intégrer le Conseil communal. Je n'ai pas hésité un instant à me mettre à disposition de la commune et je remercie les citoyens qui m'ont élue à ce moment-là car je n'aurais pas eu cette chance d'être là. Pour moi la française d'origine, cela m'a permis de découvrir et de mieux comprendre le fonctionnement des institutions politiques suisses. Cette expérience m'a beaucoup plu et je me suis réengagée pour la commune fusionnée que nous sommes aujourd'hui. J'ai eu beaucoup de plaisir chaque lundi à rencontrer mes collègues du Conseil pour nos séances si bien menées par Pierre-Yves, oreilles attentives, bienveillantes qui a donné la même importance à chacun de nous. Merci Pierre-Yves. Merci également à vous cinq les conseillers, pour vos idées, votre dynamisme,

vosre expérience, votre humour et votre sagesse. Nos échanges et nos débats me manqueront sans aucun doute. Merci aux employés communaux pour leur disponibilité et leur inestimable service à chacun de nous et finalement un merci à ma famille qui m'a partagée durant 10 années avec la commune et à qui je vais pouvoir consacrer un peu plus de temps. Voilà, j'espère que je ne vous ai pas trop ennuyée avec mes remerciements et je me réjouis déjà de continuer l'aventure auprès de vous très bientôt. Merci.

La présidente remercie Mme Arnold et donne la parole à Mme Dominique Rosset Blanc.

Mme Dominique Rosset Blanc

Mesdames et Messieurs,

Une brève information tout d'abord : vous avez sans doute lu sur le site communal qu'un appartement de 2 pièces et demie est disponible dès le 15 avril prochain, rue de La Chapelle 26 à Châbles. Nous avons déjà reçu des demandes mais le délai court jusqu'à la fin de ce mois. Avis donc aux personnes intéressées.

J'en arrive maintenant à ma dernière intervention devant vous - en tant que doyenne, ancêtre ou... dinosaure du Conseil communal. Il y a 17 ans, enseignante, journaliste culturelle et directrice un brin fantasque du Choeur des Petits Bouchons, j'étais élue tacitement en cours de législature pour rejoindre l'équipe du Conseil d'alors, équipe brutalement amputée de deux de ses membres. Quelques images: la crèche, toute récente, accueillait 2, 3, voire 5 enfants selon les jours. Le cercle scolaire comptait une classe par degré – entre 16 et 20 enfants par classe. Et pas d'accueil extrascolaire, bien entendu. Mais la sacro-sainte Commission scolaire... Le Conseil siégeait à 5, sous la houlette d'André Jaccard, auquel j'adresse ici avec émotion mes affectueuses pensées, bienveillante figure paternelle – mais pas paternaliste, nuance – qui cultivait le consensus et l'humour en toutes circonstances...

Mais l'humour ne suffit pas toujours.

Rapidement, la commune s'est développée. Cheyres-Châbles a doublé sa population, ses besoins en infrastructures et en services.

Le job de conseiller a profondément changé, il s'est professionnalisé devant les exigences tant des citoyens que des autorités cantonales ou fédérales. Moins de légèreté, plus de rigueur. C'était inévitable et surtout nécessaire et juste. Reste que, plus que jamais, et j'en ai fait l'expérience autant côté ombre que côté lumière, un conseil doit fonctionner dans l'unité et le respect.

Pas parce que « être ensemble rend plus fort » ! Rien de durable ne se fonde sur la force. Mais parce que fonctionner ensemble autorise le doute, favorise l'écoute, et rend plus clairvoyant, réactif, humble, patient, nuancé, courageux, audacieux et sensible : en un mot, plus intelligent.

Je remercie toutes celles et ceux avec qui j'ai eu l'honneur et le bonheur de collaborer toutes ces années. Equipe de la crèche, des enseignants et conseil des parents, équipe de l'AES, de la conciergerie, de l'entretien de nos villages. Equipe de l'administration d'hier et d'aujourd'hui. Membres des conseils communaux et généraux successifs...

Je ne sais pas si je suis devenue plus intelligente à votre contact mais j'ai tellement découvert, appris, expérimenté, entre réflexions, rires et aussi, parfois, angoisses et ... poussée de cheveux blancs.

Merci aussi à vous, citoyennes et citoyens, de m'avoir donné l'opportunité de vivre cette expérience magnifique. J'ai pu pendant toutes ces années découvrir, recevoir et, j'espère aussi, donner.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente remercie Mme Rosset Blanc et donne la parole à Mme Krisztina Prébandier.

Mme Krisztina Prébandier

Mesdames, Messieurs,

Je tiens à tirer un bilan de ces quatre dernières années en ce qui concerne le dicastère de l'aménagement du territoire et de l'énergie. D'autant plus que c'était la première législature de notre commune fusionnée. Je n'ai repris ce dicastère qu'il y a deux ans et demi, mais je faisais déjà partie de la commission depuis 2017, et je profite de l'occasion pour saluer l'excellent travail de mon prédécesseur Jérôme Ruffieux.

Concernant le domaine de l'énergie, nous sommes fiers de notre règlement communal qui a déjà fait bénéficier plusieurs ménages de subventions.

Concernant l'aménagement du territoire, nous avons plusieurs dossiers ouverts : le PIC, le Plan régional, le Caravaning et beaucoup d'autres dont l'avancement ne dépend pas uniquement de la Commune. Dommage qu'il ait été impossible de les faire aboutir en une législature.

Il reste encore le PAL qui a dû être harmonisé entre nos deux villages et ce travail a duré 4 ans. Nous avons eu un premier retour du Canton en septembre et espérons une approbation prochainement, dès que les derniers éléments exigés après coup, suite au nouveau plan cantonal, seront livrés par les bureaux.

L'aménagement du territoire est un domaine à la fois technique, juridique et, pour certains, émotionnel : il y a en effet beaucoup d'argent en jeu et, de ce fait, cela implique inévitablement des intérêts personnels. Et il y a tellement de règles que, pour une personne lambda, il est difficile d'y voir clair et de ne pas avoir la désagréable impression d'être victime d'injustice. Nous devons naviguer entre :

- un patrimoine bâti existant et les nouvelles constructions soumises au nouveau règlement*
- les exigences des services cantonaux et l'autonomie communale*
- les intérêts privés et l'intérêt public*
- les différents droits et devoirs inhérents à un mélange de routes privées, de routes communales et cantonales que nous avons hérité du passé*
- des voisins qui vivent et alimentent des conflits allant parfois jusqu'à l'absurde, en tout cas vu de l'extérieur...*

Comment maintenir l'équité et la cohérence en refusant d'accorder des privilèges à des propriétaires qui estiment, pour je ne sais quelle raison, y avoir droit et, en même temps, faire preuve d'écoute et de souplesse dans certaines situations ?

Comment tenir compte du souhait clairement exprimé par la population de préserver notre héritage construit, de préserver la nature et, en même temps, favoriser un développement inévitable ?

Les législatures précédentes nous ont laissé une situation qui pose aujourd'hui problème. Elles aussi ont fait avec les moyens à disposition : personne ne pouvait prévoir l'explosion des constructions et, de ce fait, le manque ou l'inadéquation des infrastructures nécessaires.

En bref : comment être le plus juste possible ?

La commission d'aménagement traite une centaine de dossiers par année et, au fur et à mesure, certaines lignes de conduite se sont imposées. Mon souhait est que ces bons principes continuent à nourrir les réflexions et garantissent une continuité équitable dans le traitement des dossiers.

Notre récent règlement communal comporte des lignes directrices mûrement réfléchies ou imposées par le Canton. Pour ne pas créer de précédents et pour nous protéger d'une escalade de demandes de dérogation, notre ligne de conduite s'est dessinée comme suit :

- aucune dérogation communale pour les nouvelles constructions*
- intransigeance concernant le maintien des haies protégées*
- pas de remise en question des décisions des services cantonaux qui touchent aux bâtiments protégés*
- priorité donnée à la sécurité des usagers de la route et du domaine public (visibilité, trottoirs)*

Nous avons engagé M. Romain Cuany pour assurer un service technique professionnel. Il a acquis une excellente connaissance de notre commune et de ses particularités. Vous pouvez lui faire confiance.

Je souhaite sincèrement remercier de leur travail tous les membres de la Commission d'aménagement. Certains étaient garants de la mémoire collective, certains ont apporté des connaissances techniques et tous ont fait preuve de neutralité, de bon sens et de bienveillance. Je remercie mes collègues du Conseil communal à qui, ne l'oublions pas, appartiennent les décisions finales, de nous avoir fait confiance.

Et, pour terminer, un message plus personnel :

Dans mon activité d'enseignante, j'insiste chaque jour auprès de mes élèves sur les notions essentielles d'honnêteté et de respect. Difficile de leur tenir ce discours lorsque les adultes ne donnent pas l'exemple...

Ces dernières semaines, nous avons été accusés par certains d'être des magouilleurs, des incapables ou carrément des corrompus. D'autres ont laissé dire. L'enjeu des élections autorisait-il tant de hargne et de propos inacceptables ? A chacun de juger.

Quant à moi, je ne peux qu'assurer aux personnes concernées par l'aménagement du territoire que leurs dossiers ont été traités avec équité, sans passe-droit, sans magouille. Et que je souhaite de tout cœur que cela continue ainsi.

Sur ces belles paroles, je confie maintenant les dossiers aux nouveaux élus : prenez-en soin !

La présidente remercie Mme Prébandier et donne la parole à M. Bernard Pochon.

M. Bernard Pochon.

Ma première information ne change pas tellement de tout ce que l'on voit dans les médias, cela concerne les manifestations.

Grande incertitude sur les manifestations prévues cette année quant à leur tenue ou aux adaptations qui devront être mises en place. Comme pour le 20^e anniversaire du jumelage reporté l'année passée à la Fête Dieu de cette année. C'est encore plus difficile de faire des prévisions du fait que cela concerne l'international et que ça change de semaine en semaine, voire de jour en jour (le Gard devrait peut-être entrer en confinement prochainement). Si la situation sanitaire le permet, vous pouvez cependant individuellement organiser des vacances estivales dans un gîte de la région de Saint Martial en Cévennes, peut-être que cela serait possible pour quelques personnes sans toutefois pouvoir le déterminer maintenant. Des informations sur les manifestations seront disponibles sur le site internet de la commune comme l'année passée.

Chemins et places de jeux

Prévus pour l'année passée, de nouveaux bancs publics ont été installés et d'autres réparés cet hiver par le service des parcs et chemins. Ce service va également remplacer la barrière le long du chemin pédestre Béthanie – Bonne Fontaine et enlever les plaques anti-chocs de la place de jeux de Cheyres pour les remplacer par des copeaux selon le même système mis en place pour la place de jeux de Châbles.

Ports et plages

Afin de rendre la plage plus attractive, une nouvelle zone ombragée a été plantée sur le côté ouest, une nouvelle signalisation et une plateforme dans l'eau seront installées ce printemps. Après l'installation d'un râtelier à paddles et d'un râtelier à canoës, les places à terre seront redistribuées. Le plan d'entretien et de maintenance des installations techniques du port est terminé et sera présenté au Conseil communal prochainement. Le groupe de travail des petits ports se réunit le 31 mars pour approuver le rapport à remettre au Conseil communal. Si ce groupe de travail ne s'est pas réuni depuis sept ans, c'est de la faute du président du groupe de travail... donc moi-même, j'en assume la responsabilité.

La Sarcelle

Le passage au LED de l'éclairage de la Sarcelle est terminé. Vous pourrez l'admirer lors de la réouverture que j'espère prochaine du restaurant de la plage. Nous sommes dans l'attente des décisions du Conseil fédéral.

Finances

Le passage au nouveau plan comptable MCH2 est réussi et fonctionnel.

La Commission financière s'est réunie en une séance supplémentaire avec l'Administrateur des finances, M. François Guerry et moi-même pour étudier les mécanismes de facturations et de contrôles des rémunérations du Conseil communal. Je laisse le Président de la Commission vous faire part de son rapport lors des informations des commissions.

Pour terminer, je tiens à remercier les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur collaboration durant cette législature suivant la fusion. Un merci particulier aux membres du Conseil communal. En effet, j'ai beaucoup apprécié les débats d'idées et le challenge des dossiers, toujours dans le respect des personnes. Pour le bien de notre communauté, il est important de pouvoir débattre, de se challenger dans le respect des personnes, y compris durant les périodes électorales et sur les réseaux sociaux. Il me reste à souhaiter bon vent à celles et ceux qui quittent les conseils et bienvenue aux nouvelles et nouveaux élu-es. Merci.

La présidente remercie M. Pochon et donne la parole à M. Christian Cornioley.

M. Christian Cornioley

Deux éléments importants, tout d'abord merci à Bernard de m'avoir laissé annoncer une fête, car il va y en avoir une qui va rendre Florian Monney très content : on va mettre à l'honneur la biodiversité nocturne en participant à « la nuit est belle » en éteignant l'éclairage public la nuit du 21 au 22 mai 2021. Je suis à la recherche de trois volontaires pour sécuriser les passages pour piétons, je prends acte que M. Florian Monney a levé la main ! Il ne me reste donc plus que deux volontaires à trouver ! C'est quelque chose de magnifique et dans cette période compliquée, si on peut éteindre l'éclairage public et observer ce qu'il y a autour de nous, ça va être très sympa !

Le deuxième point est moins drôle puisque l'on va parler d'eaux usées, souvenez-vous, nous avons toujours ce souci de pollution du ruisseau du Rochaudon. On avance bien dans les recherches d'eaux usées, trois secteurs ont été identifiés. Une action va être lancée d'ici une semaine pour se rapprocher encore du but. C'est un point que je tenais à partager avec vous, rappelant que des excréments sont retrouvés dans les eaux claires.

La présidente remercie M. Cornioley et donne la parole à M. Fabien Monney.

M. Fabien Monney

Bonsoir à tous,

Voici quelques informations concernant d'une part le réaménagement du ruisseau de la Croix, on arrive au décompte final. Le montant du crédit voté était de CHF 355'000 :

<i>Montant des crédits votés par le CG</i>	<i>CHF 355'000,00</i>
<i>Coût total des travaux</i>	<i>CHF 398'094,45</i>
<i>Part cantonale (subventions)</i>	<i>./.</i>
<i>Part non subventionnée à répartir</i>	<i>CHF 143'397,40</i>
<i>Part réelle à charge de la Grande Caricaie</i>	<i>CHF 60'546,60</i>
<i>Part réelle à charge de la Commune</i>	<i>CHF 82'850,80</i>
<i>Part communale selon budget</i>	<i>./.</i>
<i>Différence négative par rapport au budget</i>	<i>CHF 8'665,80</i>

Ceci est dû à la découverte de terre polluée et aux frais d'abornement du lit du ruisseau.

Deuxième information : le site pollué de Chonny à Châbles. Nous avons reçu l'offre pour les investigations techniques, travaux qui consistent à faire des sondages, à établir des relevés géologiques, à faire des prélèvements, à préparer des échantillons à envoyer aux laboratoires, faire une synthèse des résultats pour établir une note technique et un programme des investigations complémentaires si nécessaire. Le budget prévoit CHF 50'000 et l'offre se monte à CHF 14'878 TTC. On a déposé la demande de subvention qui va s'élever à CHF 4'463.

Je voulais également remercier tous mes collègues pour cette législature, merci aussi à vous pour la confiance que vous m'avez témoignée et bon vent à tout le monde. Merci.

La présidente remercie les Conseillers communaux et passe au point suivant.

8. Informations du Conseil général

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La présidente donne la parole aux présidents des commissions qui désirent nous communiquer des informations.

Commission financière – M. Daniel Chanez

En date du 10 mars 2021, la Commission financière s'est réunie afin de contrôler la rémunération du Conseil communal. MM. Bernard Pochon, Conseiller communal et François Guerry, Boursier communal, ont également participé à cette séance et nous ont donné toutes les informations nécessaires.

En début de législature, la Commission financière avait déjà effectué de telles vérifications. Ce contrôle avait donc pour objectifs de contrôler la bonne application du règlement actuel et de clôturer la présente législature.

Le règlement et le processus ont été passés en revue. Différents documents ont été examinés de façon aléatoire.

De même, il a également été clarifié pourquoi des comparaisons avec les anciennes communes de Cheyres et de Châbles, ou d'autres communes du district, ne sont pas possibles ou du moins pas représentatives.

En finalité, aucune irrégularité n'a été signalée. La Commission financière félicite tout le travail fourni par les Conseillers communaux ainsi que le Boursier communal.

Commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie – Mme Krisztina Prébandier

Néant.

Commission des naturalisations – M. Jean-Christophe Sauterel

Néant.

Commissions des petits ports – M. Bernard Pochon

Néant.

Commission de bâtisse – M. Stéphane Rey

Monsieur le syndic,

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Chers collègues, Cher public,

Depuis la dernière séance du Conseil général, le projet de rénovation de la ferme et la construction de la nouvelle crèche ont démarré. En décembre, des travaux préparatoires ont été lancés suite à la réception d'une autorisation anticipée.

Finalement, après une longue attente la Préfecture délivrait le permis de construire le 11 janvier 2021.

Immédiatement, les entreprises du gros-œuvre ont entamé les travaux. En réalité, ce n'est pas un chantier mais cinq qui ont démarré simultanément :

- 1. la route d'accès aval et les aménagements extérieurs*
- 2. l'habitation*
- 3. la grange*
- 4. l'annexe*
- 5. le bûcher*

Ces chantiers parallèles sont interdépendants pour diverses raisons (accès au chantier, interventions par étape, distanciation COVID, etc). La séparation en cinq chantiers menés distinctement de front, nous permet également d'avancer rapidement et de tenir le planning. Même s'il est encore précoce pour dire à quel moment le chantier se terminera, il peut être utile de mentionner que la fin des travaux est programmée au plus tôt pour Pâques 2022.

Actuellement se déroule sur place les travaux de gros-œuvre :

- maçonnerie intérieure et extérieure*
- assemblage en atelier des châssis préfabriqués en bois*

A l'extérieur :

- les travaux de démolition sont terminés (sauf la fosse à purin)*
- les travaux de réalisation de la route d'accès et des places de parc côté route de la Chapelle seront terminés dans le milieu du printemps*

A l'intérieur :

- les travaux de démolition sont quasiment terminés*
- les travaux de reconstruction ont commencé depuis plus d'un mois et par ordre de priorité, à savoir la grange, le nouveau bûcher, l'annexe puis l'habitation*
- le radier de la grange a été coulé jeudi dernier*

A ce jour, il n'y a pas de grande surprise, tout se passe bien, 75% des travaux ont été adjugés et nous sommes dans le tir par rapport au budget alloué. Nous devons malgré tout rester vigilants et prudents car les travaux dureront encore 12 mois au minimum.

A ce stade, nous tenons déjà à remercier les entreprises adjudicataires pour leur engagement et l'architecte pour son professionnalisme et le suivi des travaux. Les conditions météo du début d'année n'ont pas été faciles. Merci à tous les acteurs !

Dans l'ensemble, l'arrivée du chantier a très bien été accueillie par la population, quelques mises aux points ont été nécessaires, notamment au niveau des accès aux abords du chantier. Ici également, nous remercions les utilisateurs de la route de la Chapelle pour le respect des signalisations et aussi les habitants du bloc communal pour leur compréhension suites aux diverses nuisances. Les travaux sont loin d'être terminés et il va falloir s'armer de patience.

Je tiens aussi à remercier les membres de la Commission de Bâtisse pour leur travail et leur engagement. J'ai eu énormément de plaisir à collaborer avec vous.

J'espère vous revoir tout bientôt pour continuer cette belle aventure.

Pour terminer, j'aimerais remercier le Conseil communal et le Conseil général pour votre confiance et l'excellente collaboration.

Présentation de quelques photos qui pourront être publiées sur le site internet pour informer la population de l'avancement des travaux.

La présidente remercie M. Rey et passe maintenant au point suivant.

6. Divers

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La discussion est ouverte.

Mme Janine Grandgirard

Madame la Présidente,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je voulais revenir sur les nouvelles dispositions de la déchetterie. Depuis le 25 novembre 2020, la benne des déchets verts a été remplacée par une grande caisse en bois avec des trous pour y verser nos bidons de compost ou petites plantes.

Les branchages, gazons et autres doivent être amenés à la Compostière du Péchau à Châbles.

Pas mal de citoyens ne sont pas très contents et le font savoir. Certaines personnes ne sont pas motorisées. Ils disent avoir été mis devant le fait accompli, malgré qu'ils paient une taxe de déchetterie. Ils sont en droit d'avoir un service plus accessible.

Cela fait environ 4 mois que ce nouveau système a été mis en place. Il serait bien que la Commune fasse un bilan. Qu'elle explique la convention passée avec M. Crausaz et surtout le procédé des petites quantités de moins de 10 kg qui suscitent beaucoup de questions.

A relever également que le panneau d'affichage mentionnant ce nouveau fonctionnement, est accroché à une barrière sur la rampe, il n'est pas du tout visible.

Ne serait-il pas mieux situé à l'entrée de la déchetterie et peut-être traduit en allemand pour les résidents secondaires qui ne sont pas forcément au courant.

Avec le printemps, ne pensez-vous pas que les gens vont déverser leurs déchets ailleurs qu'à la Compostière ?

Ne serait-il pas plus judicieux de mettre une remorque de déchets verts que la Commune va vider à Châbles ?

Finalement, on peut se poser la question est-ce que cette nouvelle situation est plus économique et écologique pour notre Commune ?

Madame la Présidente remercie Mme Grandgirard et demande s'il y a une réponse à donner.

Pas de réponse, l'affaire sera suivie lors des prochains Conseils généraux par les nouvelles personnes en place.

Y a-t-il d'autres questions/remarques dans les divers ?

Mme Janine Grandgirard

Je voudrais revenir sur les élections communales du 7 mars dernier. Tout d'abord, j'adresse mes félicitations aux élus au Conseil communal, au Conseil général. J'ai également une pensée aux viennent ensuite car ils sont importants.

Je voudrais aussi remercier pour le travail fourni durant cette législature, les personnes qui n'ont pas été réélues et ceux qui ont décidés de ne pas se représenter.

J'aimerais parler maintenant de la campagne électorale.

Notre groupe a adressé un courrier à la Commune en demandant dans quelle mesure on avait le droit d'utiliser le logo de la Commune. Réponse sur tout le matériel électoral. Réponse assez vague.

Nous souhaiterions à l'avenir, lors des prochaines élections que la Commune donne des informations plus précises, qu'elle établisse un protocole sur le format des plaquettes, le mode d'envoi aux citoyens, l'utilisation des bâches, la grandeur, l'emplacement, l'utilisation du logo communal, etc.

Je suis un peu déçue du manque de communication et de transparence de la part de nos autorités communales.

Au nom du groupe Ensemble.

Mme la Présidente remercie Mme Grandgirard.

L'assemblée prend note de ces remarques, y a-t-il une réponse à donner ? Aucune.

Y a-t-il d'autres questions/remarques dans les divers ?

M. Raphaël Balestra

C'est une remarque qui s'adresse surtout à toi Magali, puisque c'est ta dernière séance en tant que présidente de ce Conseil général, après un peu moins d'une année à cause du Covid qui est venu nous compliquer la tâche. Donc durant cette année très spéciale, notamment en raison de ces mesures, tu n'as pas eu autant de représentation que tes prédécesseurs, il n'y a pas eu autant de manifestation, pas eu autant d'apéro mais cela n'a pas réduit pour autant ton engagement, tu restes le premier point de contact en tant que première citoyenne puis, je ne vais pas revenir sur tous les éléments passés à l'ordre du jour, toutes les tracasseries qu'on a eu au bureau, etc., je vais simplement résumé tout cela en un mot qu'on a entendu pas mal ce soir, qui est simple mais qui veut dire beaucoup : merci. Que ce soit pour ton sérieux, ton travail, la recherche de solutions et l'écoute, merci. Pour ton engagement et ton énergie et surtout ta bonne humeur. Mais comme la population te donne la possibilité de prolonger ton mandat, je vais m'arrêter là et t'encourager à poursuivre dans la même voie dans la prochaine législature. Avec mes sincères salutations et remerciements.

Mme la Présidente remercie M. Balestra.

Merci pour ces mots très sympathiques. J'essaierai de faire au mieux pour poursuivre sur cette lancée pendant la prochaine législature.

Y a-t-il d'autres questions/remarques dans les divers ?

Mme Janine Grandgirard

C'est la dernière question. Je voulais juste revenir sur le chalet de la famille Arm. Je sais que la Commune a été convoquée le 12 mars pour une séance à la DAEC et j'aimerais savoir s'il est possible d'avoir des informations suite à la demande du Conseil général de faire opposition à la démolition de la cabane du pêcheur.

Mme Krisztina Prébandier

Effectivement la séance s'est déroulée mercredi passé (17 mars) et il n'a pas encore été question du maintien ou du retrait de l'opposition de la Commune. Nous avons promis de soutenir l'opposition de M. Arm puisque nous ne pouvions pas faire opposition, n'étant pas directement concernés. En effet, lors de cette séance, il nous a clairement été signifié que nous n'avions aucun droit de faire opposition étant donné que c'est une affaire privée entre M. Arm et le Canton.

Y a-t-il d'autres questions/remarques dans les divers ? Aucune.

Mme Magali Chanez, présidente

La parole n'étant plus demandée, avant de clore cette séance je tiens à remercier particulièrement les membres du Conseil communal pour le travail accompli pendant cette législature. La tâche de conseiller communal n'est pas simple. Nous savons qu'en politique, il n'est pas possible de ne faire que des heureux. Un merci spécial et sincère aux conseillers sortants qui se sont engagés. Je suis certaine que vous continuerez à vous engager pour la collectivité. Nous vous souhaitons le meilleur pour votre avenir tant personnel que professionnel. Etant donné, que nous ne pouvons pas trinquer ensemble comme vous l'auriez mérité et comme nous l'aurions souhaité, on vous transmet une toute petite attention pour trinquer avec vos proches.

Et à vous chers collègues du Conseil général, chers anciens présidents, chers membres des commissions, je vous remercie chaleureusement pour votre dévouement, pour les riches échanges et pour les moments conviviaux. Certes, nous avons faits des erreurs, mais nous sortons tous certainement enrichis par cette expérience.

Je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous m'avez accordée pendant cette année de présidence pendant laquelle j'ai énormément appris.

Félicitations aussi à tous les élus qui commenceront prochainement leur mandat. Je vous souhaite beaucoup d'échanges, de débats constructifs et de plaisir.

Merci au public et à la presse.

Que le printemps qui pointe le bout de son nez vous apporte sérénité et gaieté.

La date du prochain conseil général n'est pas encore définie. Elle vous sera communiquée dès qu'elle sera connue.

Bonne rentrée à tous et prenez soin de vous.

Et comme l'a dit un homme politique... Au Revoir...

Elle clôt la séance à 21h47.

La présidente
Magali Chanez

p.o.

Pour le bureau du Conseil général



La secrétaire
Stéphanie Ghalouni